

# Près de Toulouse, une ville prône le retour du maraîchage (bio) sur son territoire

Blagnac, commune limitrophe de Toulouse, veut encourager la production maraîchère (et bio) aux Quinze Sols, à proximité de la Garonne. Un partenariat vient d'être signé.

Publié le 28 Mai 18 à 8:07



La Ville de Blagnac veut encourager l'installation de jeunes agriculteurs sur la zone maraîchère des Quinze Sols. (©Flickr)

Il n'y a pas si longtemps, **Toulouse** était une terre de maraîchage. La quatrième ville de France n'échappe pas au phénomène d'étalement urbain.

## Quelque 135 hectares en jeu

Consciente de l'intérêt de posséder des terres « de bonne valeur agricoles », la Ville de **Blagnac** tente de sauvegarder ce qu'il en reste. La zone des Quinze Sols, une zone non-constructible à proximité de la Garonne, fait l'objet de toutes les attentions. La commune s'est engagée dans la réorganisation parcellaire des 135 hectares de cette plaine maraîchère. Pascal Boureau, élu à Blagnac, rappelle les enjeux :

*Nous comptons encore une dizaine d'agriculteurs sur la zone des Quinze Sols. D'ici deux ans, il n'y en restera que la moitié. Les autres seront partis à la retraite. La mairie de Blagnac souhaite favoriser le maintien de cette agriculture. Je rappelle qu'une partie de cette exploitation locale est destinée aux cantines de nos enfants.*

L'époque est au développement des circuits courts.

**LIRE AUSSI :** [« Terres à vendre » : comment Toulouse favorise la reprise de terres agricoles](#)

## Vous pouvez candidater

Pour encourager la production maraîchère (et bio) aux Quinze Sols, la commune a déjà acquis au fil du temps près de 40 hectares pour les sauvegarder à l'occasion de ventes, dans le cadre de son droit de préemption.

Pascal Boureau détaille la politique de la ville en la matière :

*Ces parcelles comprises entre 2 et 4 hectares sont destinées exclusivement à des projets de maraîchage bio. Il suffit de candidater auprès de la ville. Blagnac demeure propriétaire des terres mais l'objectif est de céder à terme les parcelles aux nouveaux agriculteurs.*

## Un partenariat vient d'être signé

L'élu précise qu'une modification du Plan local d'urbanisme est en cours afin d'intégrer la possibilité d'aménager des serres sur la zone. Les règles d'urbanisme ne le permettaient pas jusqu'à présent.

Par ailleurs, le **Marché d'intérêt national de Toulouse** (Min) et la mairie de Blagnac ont signé vendredi 18 mai 2018 une convention de partenariat.

« Cette convention permettra à ces nouveaux maraîchers d'intégrer la liste des producteurs qui fournissent déjà le Marché d'intérêt national de Toulouse », explique Jean-Jacques Bolzan, élu à Toulouse métropole en charge du commerce et de l'artisanat et président de la fédération nationale des marchés de gros de France.